

Transition énergétique : l'exemple de la région Centre !

La France sera-t-elle capable de s'engager résolument vers la sobriété et l'efficacité énergétique tout en développant les énergies renouvelables ?

Les écologistes font avancer ces orientations dans les politiques régionales, démontrant que la transition énergétique est possible. Avec ce document, nous voulons illustrer comment cette mutation est engagée à l'échelle de la région Centre.

En 2011, le conseil régional s'est doté d'une stratégie : le Plan Climat Énergie Régional qui définit les politiques à conduire dans tous les secteurs d'activité pour atteindre une réduction de 40% des gaz à effets de serre (GES) d'ici 2020.

Dans le même temps, de nombreuses mesures concrètes ont été mises en œuvre dans les domaines de compétence du conseil régional : les principales sont présentées dans les pages intérieures.

Vous trouverez aussi en dernière page les positions défendues par les élus écologistes sur des sujets non consensuels. Car l'action commune n'exclut pas des désaccords.

Mais les choses avancent. Nous estimons donc que ce qui est possible au niveau local avec les modestes moyens d'une Région, doit l'être aussi au niveau national. Encore faut-il qu'il y ait pour cela une volonté politique cohérente.

La transition énergétique est nécessaire pour le climat. Elle est nécessaire pour répondre à l'épuisement des énergies fossiles. Elle est nécessaire pour sortir du nucléaire. Mais elle constitue aussi, face à la crise, une opportunité sociale et économique à saisir : elle sera fortement créatrice d'emplois et les économies d'énergie permettront de défendre le pouvoir d'achat.

En définitive, la transition énergétique doit permettre de vivre mieux !



Plan Climat Énergie en Région Centre

Diviser les émissions de gaz à effet de serre par 4 (réduction de 75%) d'ici 2050 signifie qu'on ne peut pas espérer parvenir à l'objectif seulement en remplaçant des énergies carbonées par des énergies renouvelables. Il n'y a pas de scénario crédible sans une réduction très conséquente de nos consommations d'énergie.

Les **deux grandes priorités** du Plan Climat Énergie Régional sont donc, dans l'ordre :

- **Maîtriser notre consommation d'énergie pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre (efficacité et sobriété énergétique)**
- **Réduire notre dépendance énergétique aux énergies fossiles en y substituant des énergies renouvelables.**

6 objectifs prioritaires

(entre parenthèses les objectifs sectoriels de réduction d'émission de GES pour 2020)

- Rénover et construire des bâtiments économes et autonomes en énergie (-45% dans les bâtiments résidentiels / -40% dans les bâtiments tertiaires)
- Exploiter le potentiel d'énergies renouvelables de la région, notamment géothermie, éolien, bois-énergie et solaire
- Optimiser les déplacements et favoriser les transports en commun et les modes doux, en améliorant l'aménagement du territoire (-40% dans le transport de passagers / -40% dans le transport de marchandises)
- Informer, éduquer et investir dans la formation, la recherche et l'innovation
- Réduire les émissions de GES des activités économiques et développer leur sobriété (-20% dans l'agriculture / -35% dans l'industrie)
- Faire de la collectivité Région Centre un exemple dans la gestion de son patrimoine et dans le fonctionnement de ses services

Pourquoi une réduction de 40% des GES dans le PCER en 2020 alors que la loi Grenelle s'en tient à une réduction de 20% ?

Une réduction de 20% par décennie, en supposant l'effort constant sur 4 décennies jusqu'en 2050, conduirait à une réduction de moins de 60% au lieu de 75%. **A ce rythme on se décharge de la plus grosse partie de l'effort sur les générations futures.**

Le consensus sur le facteur 4 est un consensus minimal ; certains scientifiques annoncent déjà des réductions à atteindre d'un facteur 5 ou 6 (réductions de GES jusqu'à 84% en 2050).

Les premiers pourcentages de réduction sont les moins coûteux et les plus faciles à atteindre. Les modifications de comportement et certains réglages des appareils sont un facteur de réduction rapide, mais ils ne suffiront pas à atteindre le facteur 4. Il faudra ensuite s'attaquer au plus difficile.

Bâtiments économes



Logements sociaux

Près de **1500 logements sociaux réhabilités en BBC rénovation** (basse consommation, inférieure à 80 kWh/m²/an) par 6 bailleurs sociaux sur toute la région, ce qui en fait un des premiers projets de cette ampleur en France. La Région mobilise pour ces projets 6,5 M€ (fonds européens FEDER + fonds propres).



Lycées

Le « **Plan Efficacité Énergie Lycées** » : c'est depuis 2011 un investissement de la Région de 15 M€ par an consacrés à la rénovation thermique des bâtiments des lycées. Un réseau de thermiciens se met également en place dans les établissements. Le **Contrat de Construction Durable** est systématiquement imposé par la Région pour affirmer des exigences en termes de conception, de construction et d'entretien des bâtiments. Ces exigences chiffrées sur les bâtiments neufs ou existants portent non seulement sur un haut degré de performance énergétique, mais aussi sur la gestion de l'eau, le confort hygrothermique, le confort visuel, la qualité de l'air intérieur, le confort acoustique et l'intégration du bâti dans son environnement.



Particuliers

En 2013, le « **Défi Énergie des citoyens pour le climat** » mobilise 440 « familles à énergie positive » regroupées en 77 équipes, avec pour objectif d'économiser le plus d'énergie possible sur leurs consommations domestiques : chauffage, eau chaude, équipements électro-ménagers.

Le dispositif **Énergetis**, financé à plus de 60% par la Région, permet aux particuliers de disposer d'un audit énergétique sérieux avant d'engager des travaux de rénovation thermique de leur logement, et le **Prêt Isolaris** les aide dans la réalisation de travaux d'isolation, de mise en place d'installations solaires thermiques et de géothermie.



Collectivités

Le « **réseau des territoires durables** » permet un échange d'expériences et une mutualisation des pratiques dans des domaines tels que : gestion des bâtiments publics et patrimoines, éclairage public, transports et déplacements, aménagement et urbanisme, éco-construction.

Le « **Conseil en Énergie Partagé** » permet aux petites et moyennes collectivités de mutualiser les compétences d'un technicien énergétique spécialisé et de mettre en place une politique énergétique adaptée à leurs capacités budgétaires. Elles peuvent aussi bénéficier du **Plan Régional d'Isolation des bâtiments publics**, et obtenir le financement de Conseils en Orientation Énergétique du Patrimoine.

Animation et mise en place des **Agendas 21 / Plans Climat dans les collectivités.**

300 M € De Prêts

Le prêt Prévéo, financé par la Banque Européenne d'Investissement à destination des entreprises et des collectivités, a été initié par la Région Centre pour financer des travaux exemplaires d'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés mais aussi pour soutenir des projets locaux de production ou d'utilisation d'énergies renouvelables.

Envirobot & filières d'éco-construction

Un centre de ressources pour les professionnels et un observatoire régional de la qualité environnementale du cadre bâti, centré sur l'efficacité énergétique dans les filières du bâtiment, les filières d'éco construction et les matériaux bio-sourcés locaux (chanvre, lin, paille, ...).

Formation

10 plateformes techniques de formation professionnelle aux métiers de l'éco-construction et de la performance énergétique des bâtiments vont être mises en place en 2013 dans 10 lycées professionnels, centres de formation d'apprentis ou organismes de formation professionnelle pour adultes.

Agriculture Durable

Orientation vers une agriculture plus écologique, moins énergivore et émettant moins de N₂O : développement de l'agriculture biologique (objectif : 20% du budget agricole régional), de l'élevage à l'herbe, de la diversification et de la rotation des cultures, notamment par l'introduction des légumineuses.

Transports doux

Doux Favoriser les transports doux : pistes cyclables dans les villes, itinéraire Loire à vélo, espaces réservés aux piétons dans les cœurs de villes et les quartiers d'habitat social, interconnexions entre vélos et transports en commun.

Développer TER et tramways, utiles au plus grand nombre au quotidien : soutien aux tramway d'Orléans et de Tours, aux travaux et investissements sur les lignes TER, à la réouverture de la ligne ferrée Chartres-Orléans...

Géothermie

La **Géothermie** présente le potentiel de croissance le plus important dans la région. Elle est accessible sur l'ensemble du territoire sous forme de géothermie très basse énergie (sur aquifères ou sur sondes verticales) ou de géothermie profonde.

Deux actions prioritaires : une actualisation des cartographies des potentiels et la promotion de la marque GEOQUAL.

Méthanisation

Le projet « **Méthanisation à la ferme** » permet la construction de « démonstrateurs », notamment des installations de petite taille valorisant au mieux la fraction fermentescible des ordures ménagères et des déchets issus de l'industrie agro-alimentaire à forte teneur en matière grasse.

Bois

La **Charte « énergie bois »**, co-élaborée par le conseil régional, l'ADEME et Arbocentre (Association des professionnels du bois pour le développement durable de la filière bois-forêt), a pour objectif de faire la promotion d'un combustible bois énergie de qualité (granulométrie, humidité) facilitant la mise en place de nouvelles chaufferies bois à alimentation automatique, tout en préservant les autres fonctions du bois et de la forêt.

Énergies renouvelables

Le **Schéma Régional Éolien (SRE)** fixe les zones favorables et les recommandations pour un développement responsable de l'énergie éolienne en région Centre. Les projets d'installation d'éoliennes s'étendent à présent à tous les départements de la région. L'objectif du SRE pour la région Centre est d'atteindre une puissance installée de 2 600 MW en 2020, qui ne seraient implantées cependant que sur moins de 20% du territoire régional.

éolien

Économie Verte

TER

Un constat planétaire

Le réchauffement climatique actuel est la conséquence des excès d'émissions de gaz à effet de serre (GES) produits par l'activité humaine.

Ces excès proviennent principalement :

- de la combustion des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon) : CO_2 (dioxyde de carbone) représentant près de 75 % des émissions
- des activités industrielles et de l'agriculture intensive : N_2O (protoxyde d'azote), CH_4 (méthane)

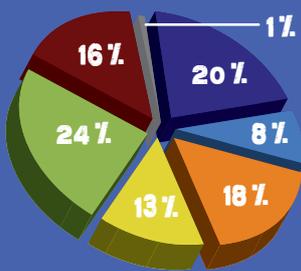
Conséquences du réchauffement climatique : multiplication des phénomènes météorologiques exceptionnels (tempêtes, inondations, sécheresses), fonte des glaciers, hausse du niveau des mers, disparition d'espèces animales et végétales (perte de biodiversité), perturbations sur l'alimentation et l'accès à l'eau potable.

Ces effets vont encore s'aggraver si on n'arrive pas à limiter à 2°C l'augmentation moyenne de température. Or les scientifiques du GIEC (Groupement Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat) estiment que la température moyenne sur Terre pourrait aller jusqu'à augmenter de 5 à 6°C avant la fin du siècle, avec des conséquences totalement imprévisibles.

En parallèle, nous allons affronter un épuisement des ressources naturelles fossiles et fissiles (pétrole, gaz, uranium).

Le diagnostic en région Centre

Émission de GES par secteur

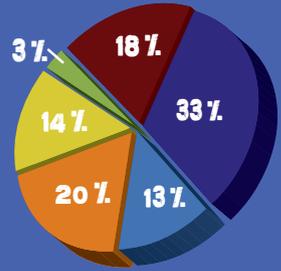


Consommation d'énergie finale par secteur

Bâtiments :
● Résidentiels
● Tertiaires

Transports :
● Voyageurs
● Marchandises

Agriculture
● Industrie
● Déchets



Le total des émissions de GES en région Centre est de près de 20 millions de teqCO_2/an (dont 4 millions sont réabsorbées chaque année par la nature). TeqCO_2 : tonne équivalent de dioxyde de carbone CO_2 , permet de ramener les autres gaz au pouvoir de réchauffement du CO_2 et de pouvoir ainsi les comparer, en fonction de leur impact.

Les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) sont principalement causées par des consommations d'énergie (bâtiments, transports). L'agriculture fait exception : le principal gaz à effet de serre n'y est pas le CO_2 mais le protoxyde d'azote (N_2O).

Le Facteur 4

À Copenhague, fin 2009, les États ont reconnu que, pour espérer limiter l'augmentation de température du globe à 2°C, il fallait diviser par deux les émissions de GES de l'ensemble de la planète d'ici 2050. Pour ce faire, il convient que les pays les plus émetteurs, dont la France, réduisent leurs émissions d'un facteur 4 (-75 %) d'ici 2050.

C'est dans cette perspective de division par 4 de nos émissions de GES à l'horizon 2050, que les élus écologistes ont impulsé l'adoption par la Région Centre d'un Plan Climat Énergie ambitieux avec un objectif de réduction de 40 % des émissions de GES, dès 2020. Pour cela, aucun secteur d'émissions ne peut être négligé. Plus qu'une simple adaptation, nous devons préparer une véritable mutation dans toutes nos activités économiques et domestiques.

Autres positions défendues avec fermeté par les écologistes



Concernant la ligne POCL 100% LGV, extrêmement coûteuse et qui ne profiterait quasiment pas aux voyageurs de la région Centre, nous proposons un scénario alternatif combinant optimisation du réseau existant, réouverture de certaines lignes et construction de sections de lignes nouvelles seulement là où elles s'avèrent indispensables.

100% LGV

Low=Cost

Contre les aides économiques directes et indirectes aux compagnies aériennes low-cost de l'aéroport de Tours et celles en faveur du fret aérien à l'aéroport de Châteauroux.

Contre les projets autoroutiers (Chartres-Dreux) et plus généralement le financement de nouveaux projets d'infrastructures routières, avec pour objectif un fort report vers le rail des déplacements domicile-travail et du transport de marchandises.

Routes

Mais aussi...

Sortir du nucléaire par l'arrêt progressif des réacteurs de la région entre 2020 et 2030.

Dans l'immédiat, demande de mise en place d'une conférence régionale sur la sûreté nucléaire abondant :

- la gestion de crise : mesures indépendantes de radioactivité, information de la population sur les risques sanitaires potentiels, diffusion de pastilles d'iode de potassium...
- les plans de sûreté nucléaire de notre région (risques de crue de la Loire, risques sismiques, disponibilité des eaux de refroidissement...)

Contre le développement des agrocarburants qui limitent les surfaces agricoles destinées à l'alimentation humaine sans impact notable sur la réduction des GES.

Contre l'exploitation des gaz de schiste qui augmenterait les émissions de GES et polluerait les réserves d'eau souterraines.

Une démarche participative

L'élaboration du Plan Climat Énergie Régional a été une démonstration de démarche participative sur la base d'une large concertation des citoyens et d'acteurs socio-économiques et associatifs au travers de l'organisation notamment de 23 forums territoriaux. Cette démarche de concertation et d'échanges se poursuit actuellement dans le cadre du débat sur la transition énergétique.

Les élus écologistes au conseil régional

L'ensemble des 12 élus interviennent dans leurs délégations et leurs commissions pour verdir les politiques régionales et favoriser la transition énergétique.

Gilles Deguet, vice-président à l'énergie et au climat, a porté l'élaboration du Plan Climat Énergie Régional. Il a aussi participé aux côtés de **Chantal Rebout**, vice-présidente aux Lycées et de **Jean-Philippe Grand**, conseiller régional délégué aux bâtiments des lycées, au pilotage du plan d'efficacité énergétique dans les lycées.

[Fév.2013]

Directeur de la publication : Jean Delavergne - Rédaction : Nathanaël Legeard
Maquette - Graphisme : Germain Lefebvre - Photos : Région Centre - Groupe EELV,
Région Centre - © Géraldine Aresteanu, cheulet.org, François Bruyant
<http://www.elus-ecologistes-regioncentre.fr> - Contact : greelv@grp.regioncentre.fr

